

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/08/2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 1^{er} août 2014, sous la présidence de Monsieur Alain-Claude CULLET, Maire.

Présents : Alain-Claude CULLET, Geneviève CATTELAÏN, Pascal BONNET, Jessica CHAVOUTIER, Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Marlène PERIARD, Eric SOURNAC.

Excusés : MMS Pierre LABBÈ et Stéphane PORTHEAULT,

Absent : M. Stéphane DELAPORTE

Secrétaire de séance : Mme Marlène PERIARD

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

1 -Travaux :

- EIFFAGE : l'enrobé et les emplois dans la commune ont été réalisés et sont conformes aux devis ainsi qu'aux factures.
- Accepte à l'unanimité une décision modificative du budget pour créer l'opération du « Chemin du Bassin » afin d'inscrire les travaux effectués par EIFFAGE sur la section d'investissement. C'est un revêtement neuf donc la dépense relève bien de l'investissement. Délibération n° DEL2014/08/36
- Bois d'affouage : le bois attribué aux affouagistes est en cours de coupe. Tout devrait être coupé fin août pour laisser la place aux travaux du Merlon.
- Est informé qu'une subvention a été allouée à la Commune, d'un montant de 5 448 euros, par le Conseil général dans le cadre du FDEC, pour les barrières du cimetière.

2 –Bilan énergétique de l'appartement de l'ancienne école :

Un bilan énergétique a été réalisé dans les appartements de l'ancienne école par une personne habilitée. Aucune déperdition de chaleur n'a été détectée mais il serait de refaire la ventilation, les joints des fenêtres et des portes, fermer la porte sous le toit et la fenêtre de l'ancienne mairie.

3 –Régie électrique :

- Transformateur du Puits : le transformateur du Puits est commandé. Dès qu'il sera livré, les agents de la Régie électrique de Bozel-Aigueblanche viendront le mettre en place.
- Facturation de l'électricité aux abonnés : dans le souci d'alléger les factures des abonnés et d'éviter des impayés, décide à l'unanimité d'étaler les paiements des factures d'électricité à

tous les deux mois. Une estimation sera faite fin février, fin avril, fin août et fin octobre et une régularisation à chaque relevé, soit fin juin et fin décembre. Délibération n° DEL2014/08/37

- Augmentation de l'abonnement : étant donné que nos tarifs d'abonnement sont beaucoup trop bas par rapport aux tarifs nationaux, et dans le but d'éviter des pénalités qui seraient supportées par tous les abonnés, décide d'augmenter les abonnements de 10 % chaque année pendant 10 ans dans un premier temps, à compter du 1^{er} janvier 2015. Délibération n° DEL2014/08/38

4 – Compte Rendu des réunions :

- Mme Geneviève CATTELAÏN fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 27 juin 2014 à Chambéry à l'initiative du Conseil général, pour les élus de Savoie. Différentes questions ont été traitées :
 - o Encadrement des compétences au service d'un projet
 - o Solidarité/Action sociale : de la petite enfance à la prise en charge des aînés
 - o Insertion
 - o Environnement : développement durable, eau, paysages naturels, énergies et déchets
 - o Aménagement : projets portés par les collectivités locales et les entreprises
 - o Voiries
 - o Transports départementaux
 - o Aides aux communes et intercommunalités
 - o Aménagement numérique du territoire
 - o Economie
 - o Agriculture
 - o Forêt
 - o Tourisme, politique montagne
 - o Education, jeunesse
 - o Sports, loisirs
 - o Culture
 - o Prélèvement fiscal et distribution de la D.G.F.
 - o Réforme territoriale
- CCCT : suite à l'adhésion de la Commune de Saint Martin de Belleville, la Communauté de Communes a approuvé la modification de ses statuts le 21 mai 2014 afin d'intégrer toutes les compétences qui lui sont attribuées. Dans les trois mois, toutes les Communes adhérentes doivent également délibérer sur ces statuts. Approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise. Délibération n° DEL2014/08/39

5 – Mutualisation des services :

- Urbanisme : dans le cadre de la décentralisation, l'instruction des demandes d'occupation des sols sera effectuée par la CCCT et non plus par la DDT à partir de 2015. D'ici mars 2017, il y aura obligation de passer le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Pour les communes qui ont une carte communale, il n'y a pas d'obligation mais en Mars 2017, elles repasseront automatiquement en Règlement National d'Urbanisme si elles n'ont rien fait. A l'intérieur de la CCCT, six communes sont confrontées à ce problème dont la Commune de Fontaine le Puits qui se retrouve la seule à être en Carte Communale. Afin de minimiser les coûts, ces six communes ont la possibilité de se réunir pour désigner un urbaniste commun. Il faut donc réfléchir si la Commune de Fontaine le Puits choisit d'élaborer un PLU comme les huit autres communes adhérentes à la CCCT. Afin d'aider les Elus dans ce choix, un chargé de mission de la DDT de Chambéry viendra en mairie le Mardi 5 août 2014 à 14 h 30 pour leur expliquer le projet et les orienter dans leur décision.

6 – Subvention à attribuer :

Après débat, décide à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- Club du 3^{ème} âge : 200 €
- Anciens Combattants, FNACA : 120 €
- Vivre à FLP : 400 €
- Amicale des donneurs de sang : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- Resto du Cœur : 300 €
- Imbidjad solidarité : 300 €
- De l'ombre à la lumière : 100 €
- ALZHEIMER Savoie : 200 €
- ADASTA : 150 €

Délibération n° DEL2014/08/40

7 – ONF :

L'ONF a marqué 65 châblis. Décide à l'unanimité de consulter la population par voie d'affichage pour connaître s'ils sont intéressés par ces bois. Souhaite rencontrer le Garde forestier pour une explication sur l'aménagement de la forêt communale.

8 – Sonnerie du tocsin le 1^{er} août :

Afin de s'associer avec toutes les communes de France à la commémoration du centenaire de la mobilisation générale, le tocsin a été sonné, comme le 1^{er} août 1914, durant 25 minutes.

9 – Affaires diverses :

Prend connaissance de divers courriers : nomination d'un nouveau prêtre à Moutiers, lettre du Préfet concernant la sonnerie du tocsin.

Rappelle à la population que la divagation des chiens est interdite. Plusieurs personnes se sont plaintes en mairie de retrouver les excréments des chiens errants sur leurs terrasses ou balcons. En cas de récurrence, des sanctions seront prises contre les propriétaires.

10 - Prochaine réunion :

Fixe la prochaine réunion au 5 septembre 2014 à 19 h 30.

Séance levée à 20 h 35.

Fait le 04 août 2014,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la mairie, le 06 août 2014.

Le Maire,

Alain-Claude CULLET

